

F.H.R

Etudes et réalisations d'urbanisme

Rue de Lignièrès
80500 GUERBIGNY

Téléphone : 03 22 37 09 86

Fax : 03 22 37 09 87

E-mail : FHR@wanadoo.fr

343

Département du Nord

Commune de PROVIN

Révision du Plan Local d'Urbanisme

P.A.D.D.

NOTE DE PRESENTATION

*Plan Local d'Urbanisme approuvé
par délibération du Conseil Municipal
le 30 novembre 2005.*

*Vo pour être annexé
à la DCL du 30 novembre 2005
Le Maire*

Genard LEDR



LES ORIENTATIONS DU P.A.D.D. de PROVIN

A PROVIN, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est fondé sur trois orientations majeures que sont:

- **La protection du patrimoine naturel**, surtout au Nord de la commune.

On y retrouve la Z.N.I.E.F.F. n°142, un territoire qui est comme son nom l'indique reconnu pour son intérêt écologique, faunistique et floristique.

On y retrouve là aussi le canal de la Haute Deûle et les contraintes à l'urbanisation liées à sa zone inondable.

Un corridor écologique servira également à protéger la ville d'un projet routier de contournement de Provin par le Nord. Les contraintes d'inconstructibilité autour des voies se trouveront du même coup contrebalancées par la vocation naturelle de cette zone.

Le Nord de la commune de Provin, c'est aussi un espace avec une forte vocation de sports et de loisirs : le chemin sur les berges de la Haute Deûle, la butte aménagée, le terrain de tennis, la plaine de jeux, le stade.

Il s'agit donc de conforter à travers cette première orientation du P.A.D.D. de Provin, la convergence entre la vocation naturelle et la vocation sportive, en précisant que les contraintes qu'elles apportent, poussent la ville à devoir aller s'urbaniser ailleurs.

- **La vocation agricole**, essentiellement au Sud de la commune.

Afin de faire perdurer cette tradition séculaire, il faut éviter l'urbanisation diffuse qui peut morceler les terres exploitées.

L'urbanisation devra donc se réaliser en limite de la zone agricole, le plus près possible de la dense zone urbaine actuelle.

- **La définition de projets durables** pour Provin.

Provin attire, mais son développement est arrivé aux limites de son territoire au nord et à l'est. Il n'y a plus par là de possibilités de s'étendre.

Le plan de P.A.D.D. ci-joint traduit sur le territoire communal les orientations majeures du P.A.D.D..

Les schémas d'urbanisation future qui présentent une valeur illustrative, manifestent les possibilités d'aménagement des zones à urbaniser, ainsi que les nombres de logements potentiels souhaités qu'elles revêtent.

1. A l'ouest de la ville, en limite avec BAUVIN, des zones d'urbanisation future complètent la ville actuelle et assurent une continuité avec BAUVIN.
2. Il faut libérer des nouvelles zones d'urbanisation en limites Sud de la ville. Provin s'étant davantage développé vers le Nord de son artère principale, vers la rue Nationale, il reste maintenant au Sud des terrains très proches du centre, des espaces disponibles uniques.

Ces zones présentent l'avantage supplémentaire de pouvoir se greffer facilement au bâti ancien, grâce à des accès sur diverses rues comme la rue Nationale, la rue Henri Durre, la rue Bouloche et la rue Pasteur, ou la rue Camille Desmoulins.

Les zones d'urbanisation future représentent environ 30 logements potentiels à l'ouest et environ 25 logements potentiels au sud, soit au total environ 55 logements potentiels.

Les programmes de ces logements sont conçus dans une politique de mixité sociale intégrant des logements sociaux. }^{e2} x

Le renforcement de liaisons entre les différents quartiers, terminera de donner à Provin l'image d'une commune qui s'attache, dans la diversité et le changement d'échelle, à réunir et lier entre eux les individus, les quartiers, les zones naturelles, agricoles, industrielles et urbaines.